

Infirmier ==> droit

Par **Suitou**, le **29/08/2019** à **13:15**

Bonjour à tous

Je suis infirmier diplômé d'état depuis juillet 2018. Mon statut me donne le droit de reprendre au master si je le souhaite.

J aimerais faire de la santé publique surtout, cela m'intéresse et par la suite je voudrais intégrer un organisme de santé public (fnesi, ars...).

Le petit bémol c'est que je suis en activité, et je ne peux pas me permettre d'arrêter ! (crédit maison , voiture, assurance ...). Du coup, j aimerais le faire à distance. Je suis très motivé et je vais toujours au bout de ce que j'entreprend.

Cependant je me demande si je reprend de la licence (afin d'avoir les bases , la méthodologie car j'avoue être complètement paumé avec ça) ou directement au master ? Si je commence du master, vers lequel m'orienter ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/08/2019** à **14:53**

Bonjour

[quote]

Mon statut me donne le droit de reprendre au master si je le souhaite.

[/quote]

Intégrer directement un Master de droit serait de la pure folie !

C'est comme si une personne qui n'a jamais mangé de piment commençait directement par goûter le Carolina Reaper ?

Plus sérieusement, c'est lors des deux premières années de licence que les étudiants sont formés à la méthodologie et étudient les bases.

La troisième année de licence est déjà une année de spécialité et le Master permet de se perfectionner.

Vous risquez d'être totalement dépassés !

Je vous suggère de passer par la case licence.

Ne le prenez pas mal, mais je trouve que cette passerelle des infirmiers telle qu'elle existe est une véritable aberration. Je pense qu'elle devrait être limitée aux Masters scientifiques.

Par **Xdrv**, le **29/08/2019** à **14:56**

Bonjour,

Je pense que vous pouvez prendre directement en master. Personnellement à part les bases du droit civil (contrats, famille, responsabilités, etc) et un peu de droit du travail je n'ai rien retrouvé de ma licence en master.

La licence est surtout un entonnoir de 3 ans permettant de développer un esprit critique, de synthèse, d'acquérir la méthodologie juridique, le raisonnement juridique etc. Aussi il permet d'affiner petit à petit les matières pour lesquelles on a un intérêt afin de choisir sa future spécialité.

Vous pouvez donc, à mon sens, commencer en master sous réserve de bien travailler les bases du droit civil en amont et ce avec un manuel. Attention toutefois, le droit comme la médecine étant des domaines assez spécifiques il faut vous renseigner pour savoir si la passerelle est bien possible.

Bon courage !

Par **Suitou**, le **29/08/2019** à **15:25**

Merci pour vos réponses !

Isodore je suis complètement d'accord avec vous c'est pour cela que j'ai posé la question, ne vous inquiétez pas je ne prend pas mal du tout au contraire !

Chaque avis et bon à prendre.

Je vous rejoins aussi car je sais que mes lacunes seront au niveau de la méthodologie, les commentaires ... j'étais parti une licence mais je me suis dit que si y avait possibilité de ... après tout qui ne tente rien n'a rien. Mais je préfère bien faire les chose.

Marcu je peux reprendre en santé public (mais je n arrive pas à voir si y a un master)
Enfaite j ai 2 master qui s ouvre à moi ! Soit psychologie soit en droit orientation santé public.
Je suis plus intéressé par la santé public.

Je voudrais passer par le Fied car malheureusement je pourrais pas arrêter mon travail mon

cursus ! La formation à distance et la seule option possible pour moi.

Par **Lorella**, le **29/08/2019** à **19:42**

Bonsoir

Voici une discussion d'infirmiers au sujet de reprise d'étude en master qui date de sept 2017. On peut lire un témoignage d'étude directe en master santé publique et nutrition humaine.

<https://www.infirmiers.com/forum/master-apres-infirmier-t162427.html>

Il faudrait étudier le programme de ce master.

Je ne vois pas de droit

<http://odf.univ-paris13.fr/fr/offre-de-formation/feuilleter-le-catalogue-2015-2018/master-lmd-XB/sciences-technologies-sante-STS/master-mention-sante-publique-specialite-nutrition-humaine-et-sante-publique-program-bi4nsp-116-2/master2-nutrition-humaine-et-sante-publique-subprogram-b5nsp-316.html>

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/08/2019** à **07:44**

Bonjour

[quote]

La licence est surtout un entonnoir de 3 ans permettant de développer un esprit critique, de synthèse, d'acquiescer la méthodologie juridique, le raisonnement juridique etc. Aussi il permet d'affiner petit à petit les matières pour lesquelles on a un intérêt afin de choisir sa future spécialité.

[/quote]

Ben c'est justement pour ça que je trouve qu'il est délicat d'envoyer directement en Master quelqu'un qui n'a jamais fait de droit.

Déjà que les prépa HEC sont parfois complètement largués lorsqu'ils intègrent directement une L3 parce qu'ils ne maîtrisent pas le raisonnement juridique ...

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **30/08/2019** à **09:49**

Bonjour, Votre statut ne vous "autorise" pas à reprendre directement un "Master en droit", mais plutôt un "Master" dans le domaine de la santé/nutrition quelque chose en lien direct avec vos études d'infirmiers, c'est ainsi que je le vois.

Il est vrai, et c'est assez trompeur, qu'en cherchant sur le net, on trouve en effet que le master est un diplôme accessible à Bac+3, sans pour autant préciser qu'il faut évidemment un lien entre la nature du bac+3 et le master visé, c'est le cas dans ma faculté de droit (et je doute que ce soit autorisé ailleurs, car il n'y a aucun lien entre les sciences infirmières et le droit in fine).

Une amie actuellement en LD3 a souhaité accéder directement en LD2 puisque détentrice d'un niveau Bac+3 (diplôme d'infirmière elle aussi + 4ans d'exercice, autant dire une première bonne expérience), cela a été refusé, car il n'y avait pas de lien entre le diplôme d'infirmier et celui de juriste.

Si vous devez reprendre des études, surtout dans le droit, il vous faudra passer par le cursus normal à savoir LD1/2/3 M1/2, à mon humble avis, il vous sera opposé que les études de droit ne sont en rien comparable aux études infirmières et qu'en ce sens ce serait vous nuire que de vous faire penser que vous pourriez réussir un master sans aucune base juridique puisqu'en master, les cours de licence sont considérés comme acquis, c'est pour cela qu'en général, aucun retour n'est fait dessus.

En sus, n'oubliez pas que les Masters sont sélectifs sur dossier, surtout lorsque vous n'êtes pas issus du cursus licence de l'université, il y a donc très peu de chance que votre dossier fasse le poids à côté de dossiers d'élèves ayant fait une licence et à côté de vos pairs demandant un master qui pourrait venir d'école comme HEC (qui eux-mêmes sont bien souvent totalement largués par le droit, car le "vrai" droit n'a rien à voir avec les embryons de droit qu'on enseigne à HEC) qui a un lien déjà plus fort avec le droit ou tout simplement qui aurait un D.U juridique, des années d'expérience en cabinet d'avocat, de notaire ou d'un pôle juridique en entreprise.

Dès l'an prochain et ce même à notre humble (mais efficace et réputée) fac de Besançon, le Master 1 sera soumis à sélection pour les LD3, sachant que le Master 1 est DÉJÀ soumis à sélection pour ceux qui viendraient d'autres cursus ou d'autres université même venant d'une licence en droit.

Mais, le plus simple, pour avoir une vraie réponse, ce serait de contacter directement la scolarité de l'établissement où vous souhaitez étudier, car au final, ce sont eux, qui vous diront ce qu'il en est et il n'y a qu'eux qui sont en mesure de vous donner la sainte parole et vous aiguiller, mais en tout état de cause, attendez-vous cependant à devoir passer à minima par la LD2 (les gens venant de 3 ou 4e année de médecine rejoignent la LD2 ou au mieux, la LD3, ça a été le cas pour deux amies sur Montpellier). Good Luck

Par Isidore Beautrelet, le 31/08/2019 à 07:49

Bonjour

Je rejoins totalement Chris !

En effet, n'oublions pas que la sélection ne se fait plus entre le M1 et le M2 mais entre la L3 et le M1.

Raison de plus pour passer par la case licence.